

# La célébration de notre dixième anniversaire : le dîner du 11 avril

Autor(en): **Heer, Henry / Courvoisier, J.-L. / Dunant, M.A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1929)**

Heft 89

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889470>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8<sup>e</sup>)

## BULLETIN MENSUEL

Le Numéro : 3 fr. (français)

MAI-JUIN 1929

Abonnement : 30 fr. (français)

NUMÉRO 89

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER

VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER : M. FÉLIX DU PASQUIER

SECRETARE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

## La célébration de notre dixième anniversaire

### Le dîner du 11 avril

LE dîner donné par notre Chambre de Commerce à l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation laissera un souvenir charmant à tous ceux qui y ont pris part.

Notre président avait à sa droite M. Georges Bonnefous, Ministre du Commerce, et à sa gauche M. Dunant, Ministre de Suisse. En outre de nombreuses et éminentes personnalités avaient pris place à la grande table d'honneur.

Nous ne pouvons songer à donner ici la liste complète des participants. Nous nous bornons à mentionner les personnalités les plus importantes.

#### Personnalités françaises

MM.

**Coulondre**, Ministre plénipotentiaire, Directeur des relations commerciales au Ministère des Affaires étrangères.

**Charmeil**, Conseiller d'Etat, Directeur de l'Expansion commerciale au Ministère du Commerce.

**Paul Elbel**, Directeur des accords économiques au Ministère du Commerce.

**Gerdolle**, Sous-directeur des accords économiques au Ministère du Commerce.

**Hignette**, attaché commercial à l'Ambassade de France à Berne.

**Bonnefon-Craponne**, Directeur de l'Office National du Commerce extérieur.

**Pichot**, Président de la Foire de Paris.

**Gauvain**, Membre de l'Institut, directeur de la politique étrangère du *Journal des Débats*.

**Roger Le Hideux**, Président du Syndicat des Banquiers de Paris et de France.

**Antonioz**, Président de la Chambre de Commerce française pour la Suisse, à Genève.

#### Personnalités étrangères

MM.

**Hennessy-Cook**, Président de la Chambre de Commerce britannique à Paris.

**W. N. Taylor**, Président de la Chambre de Commerce américaine à Paris.

# SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE

## CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social à WINTERTHUR (Suisse)

Fondée en 1875

Etablie en France en 1876

Accidents de toute nature  
Responsabilité civile -- Vol -- Cautionnement

**CAPITAL SOCIAL : 20.000.000** de francs suisses

**CAPITAL VERSÉ : 12.000.000** de francs suisses

Primes en 1927, francs suisses..... 60.232.567  
(soit plus de 295.000.000 en monnaie française)

Réserves à fin 1928, plus de 84 millions de francs suisses,  
soit plus de 430 millions exprimés en monnaie française.

*Succursale française : 57, Boulevard Malesherbes, PARIS*  
(EN L'HOTEL DE LA SOCIÉTÉ)

# SOCIÉTÉ GENEVOISE D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE

Siège social : GENÈVE

FONDÉE EN 1860

Machines et Instruments de Haute Précision  
pour l'Industrie et les Laboratoires



**SPÉCIALITÉS :** Machines à mesurer, Micromètres de haute précision, Bancs micrométriques, Comparateurs, Machines à diviser, Machines à pointer, Machines à rectifier les filetages, Vérificateurs d'engrenages, etc., Instruments de Physique, de Géodésie et d'Astronomie, etc., etc.

**MACHINES A POINTER :** Elles ont pour but la fabrication rapide et précise des gabarits de perçage et d'outillages divers et permettent d'assurer l'interchangeabilité rigoureuse.

*Elles sont construites en cinq modèles de différentes capacités et susceptibles de répondre aux -- exigences de tous genres de constructions --*

Vente :

En Suisse : par le siège social, 8, RUE DES VIEUX-GRENADIERS, GENÈVE.

En France : par le Rep<sup>t</sup> Gén. A. Borel, 5, RUE GODOT-DE-MAUROY, PARIS (9<sup>e</sup>)

(Tél. : Gut. 41-50 et Louv. 14-52)

**Egnell**, Président de la Chambre de Commerce suédoise en France.  
**Ascher**, Président de la Chambre de Commerce néerlandaise en France.  
**Ch. Neef**, Président de la Chambre de Commerce belge à Paris.  
**U. Sauda**, Président de la Chambre de Commerce italienne, en France.  
**Santa-Maria**, deuxième vice-Président de la Chambre de Commerce d'Espagne, à Paris.  
**Couget**, Président de la Chambre de Commerce franco-tchèque.

#### Personnalités suisses

**John Syz**, Président de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie et Président du Comité national suisse de la Chambre de Commerce internationale.  
**R. de Weck**, Conseiller à la légation de Suisse à Paris.  
**Albert Masnata**, Directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale.

**F. Dobler**, Président-fondateur de la Chambre de commerce suisse en France.  
**Meyer**, Consul de Suisse à Lyon.  
**Robert La Roche**, Président de l'Association suisse des Banquiers.  
**Professeur William E. Rappard**, Président de la Conférence des statistiques internationales de la S. D. N.  
**Maurice Muret**, de l'Institut, Président de l'Association de la Presse étrangère en France.  
**Ch. E. Guillaume**, Directeur du Bureau international des Poids et Mesures, membre d'honneur de la Chambre de Commerce suisse en France.  
**Jacques Muller**, Président de la Section lyonnaise de la Chambre de Commerce suisse en France.  
**Henry Lohrer**, ancien Président de la Section lyonnaise de la Chambre de Commerce suisse en France.  
**Robert Juvet**, Secrétaire général de la Chambre de Commerce de Genève.

### Lettres et Télégrammes reçus

A l'occasion de cette célébration nous avons reçu beaucoup de lettres et de télégrammes nous apportant de précieux témoignages d'estime et d'amitié. Nous reproduisons ici les télégrammes et y joignons de courts extraits de quelques lettres :

« Il m'eût été fort agréable de pouvoir me rendre à votre invitation. A mon regret, j'en suis empêché... »

*J'adresse à votre Chambre toutes mes félicitations, je la remercie des services qu'elle a rendus jusqu'ici dans la défense des intérêts économiques de la Suisse en France et je lui souhaite un avenir heureux et fécond. »*

SCHULTHESS,  
Conseiller fédéral.

« Je regrette vivement que des engagements antérieurs me retiennent le 11 avril loin de Paris et ne me permettent pas d'assister à un banquet où j'aurais aimé affirmer, une fois de plus, mon attachement à la Confédération helvétique, et les vœux tout particuliers que je forme pour les bonnes relations de nos deux pays. »

J. HENNESSY,  
Ministre de l'Agriculture.

« A mon regret, il ne me sera pas possible d'être à Paris le 11 avril; je le regrette sincèrement et vous prie de bien vouloir excuser mon absence. »

*Il m'est agréable de saisir cette occasion pour vous présenter l'expression des meilleurs souvenirs que j'ai conservés de nos rencontres lors des négociations franco-suisse.*

*Je forme mes meilleurs vœux pour la prospérité toujours croissante de la Chambre de Commerce suisse en France et par elle, pour le développement des relations commerciales entre la Suisse et la France. »*

PORCHET,

Conseiller d'Etat du Canton de Vaud.

« J'aurais été très heureux de me retrouver dans ce milieu si sympathique et de vous dire, avec les vœux que je forme pour la prospérité de notre Chambre de Commerce en France que vous présidez avec tant de dévouement et de distinction, la gratitude que vous gardent au cœur les quatre délégués suisses aux négociations commerciales franco-suisse. »

*Vous nous avez, en effet, accordé généreusement l'hospitalité de vos confortables locaux où nous avons joui d'un accueil aussi aimable que cordial, et surtout par la plume de votre distingué secrétaire général, M. Trembley, vous aviez su préparer l'opinion publique à ces négociations, en démontrant par des arguments péremptoires la*

## ÉCOLE NOUVELLE

# La Châtaigneraie

**COPPET** près **GENÈVE**

Garçons de 8 à 19 ans. Instruction complète

Sections Commerciale, Technique et Classique  
Laboratoires — Travaux manuels — Sports

Magnifique situation en pleine campagne

E. SCHWARTZ-BUYS, directeur

SOCIÉTÉ ANONYME

## M. NAEF & C<sup>ie</sup>

FABRIQUE DE PRODUITS  
DE CHIMIE ORGANIQUE

**GENÈVE**

**PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES**

Représentant à Paris

**M. CHEVRON, 11, rue Vézelay (8<sup>e</sup>)**

TÉLÉPHONE : Laborde 15-28

## LE COMMERCE

TOUT CE QUI CONCERNE  
LE FONCTIONNEMENT  
COMMERCIAL D'UNE MAISON



REVUE MENSUELLE PRATIQUE DES AFFAIRES EN GÉNÉRAL  
53, RUE DE RIVOLI, 53 - PARIS (1<sup>er</sup>)



### La santé, c'est tout

L'alimentation, source de toutes les forces, est le premier élément d'une bonne santé. Plus les aliments sont riches en substances nutritives, plus ils augmentent la vigueur de l'organisme.

Par un riche apport nutritif l'Ovomaltine répare rapidement les dépenses inhérentes à toute activité. Après une journée de labeur épuisant, elle apaise les nerfs et procure par un sommeil réparateur des forces nouvelles pour le lendemain.

L'Ovomaltine se prend facilement comme un déjeuner et réunit sous cette forme alimentaire, à l'état concentré, les principes vitaux des meilleurs aliments naturels : lait, œufs, malt et cacao, réputés par leur action nutritive et fortifiante.

# OVOMALTINE

ALIMENT NATUREL TONIQUE

176

## LE DÉLICIEUX VIN BLANC DE NEUCHÂTEL

"Clos de la Reine Berthe"

de la Compagnie Viticole de Cortailod

est en vente chez

**RIOLLET & C<sup>ie</sup>**, Représentants

**3, Rue de la Bienfaisance, PARIS-8<sup>e</sup>**

Téléphone : Laborde 71-20 et 21

## BRASSERIE SUISSE

**10, rue des Messageries, PARIS (10<sup>e</sup>)**

Dans les locaux  
du CERCLE COMMERCIAL SUISSE

**Vous y dégusterez**

**des plats soignés**

**à des prix modérés**

**Cuisine bourgeoise**

**ARNOLD-MICHEL**, propriétaire

**AU RENDEZ-VOUS DES SUISSES DE PARIS**

**Téléphone : Provence 61-37**

*situation intenable que préparait à notre Suisse le tarif douanier français, base des tractations qui s'ouvriraient alors... »*

STEINMETZ,  
Ancien Conseiller national.

*« J'aurais aimé vous dire de vive voix jusqu'à quel point tous ceux qui par leurs fonctions sont amenés à s'occuper des relations commerciales franco-suisse, apprécient votre institution et reconnaissent le grand mérite de son constant effort pour le développement des intérêts suisses en France. S'il est vrai que l'échange commercial entre les nations constitue l'un des éléments principaux d'entente et de paix entre elles, vous remplissez à ce titre également une haute et belle mission. »*

LIÉNERT,  
Directeur de l'Office suisse  
d'expansion commerciale.

*« Félicitations et vœux enthousiastes de la Chambre de Commerce française à Lausanne et de la Chambre de Commerce vaudoise. »*

POUILLOT ET FAILLETTAZ,  
Présidents.

*« Sincères félicitations à la Chambre de Commerce suisse en France pour son dixième anniversaire, meilleurs vœux pour son développement toujours plus grand et pour union toujours plus intime de nos deux institutions. »*

CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE.

*« Regrettant de ne pouvoir venir, j'adresse à la Chambre de Commerce suisse en France mes sincères félicitations pour le grand développement pris par elle pendant les dix premières années de son existence et mes vœux les plus sincères pour que ce développement se continue dans l'avenir. »*

Ed. TISSOT,  
Président de la Chambre suisse  
de l'Horlogerie.

*« Veuillez recevoir de vos compatriotes dans ce Strasbourg si intéressant, avec son port, pour le commerce suisse, les meilleures félicitations, vœux et salutations patriotiques. Nos hommages respectueux à M. le ministre Dunaut. (Télégramme). »*

Consul BIEFER.

*« Veuillez trouver ici mes vœux personnels les plus sincères et l'expression de toute ma gratitude pour tous les soins si précieux que vous avez apportés durant ces dix années à cette institution féconde pour notre commerce suisse. »*

BIEFER,  
Consul de Suisse à Strasbourg.

*« Malheureusement empêché assister banquet, permettez-moi de féliciter la Chambre de commerce suisse en France de ses dix années d'activité éminemment utile. Je forme des vœux sincères pour un brillant avenir. »*

Henry HEER.

## Discours de M. J.-L. Courvoisier

Président de la Chambre de Commerce suisse en France

Monsieur le Ministre du Commerce,  
Monsieur le Ministre de Suisse,  
Messieurs,

EN se proposant de célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, notre Chambre de Commerce n'a pas eu la présomption de croire que son âge impressionnerait personne. L'idée ne nous est pas venue de prendre, à dix ans, des airs vénérables, et, si la longévité était la seule mesure des mérites d'une association comme la nôtre, nous regarderions comme une maladresse la célébration de cet anniversaire et nous abstiendrions de faire l'aveu de notre âge, en France surtout, où la reconnaissance officielle de la première chambre de commerce, celle de Marseille, remonte, sauf erreur, à l'année 1650.

Comment une institution si jeune pourrait-elle soutenir une comparaison quelconque avec le

glorieux passé et les vastes créations dont peuvent, à juste titre, s'enorgueillir les vénérables et puissantes chambres de commerce des plus grandes villes de France? Comment pourrions-nous comparer nos états de service à ceux des plus anciennes chambres de commerce françaises à l'étranger? Enfin, Messieurs, quand nous regardons, plus près de nous, les chambres de commerce étrangères en France, comment n'apercevons-nous pas tout ce que la Chambre de Commerce Suisse en France peut envier à l'ancienneté, aux ressources et à l'autorité de celles qu'elle considère comme de grandes sœurs, très riches et très puissantes?

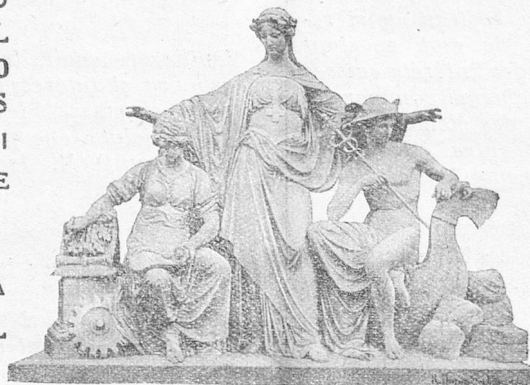
Notre Chambre de Commerce n'est encore qu'une toute petite fille pleine de vie, d'entrain, d'ambition, et ceux qui l'avaient entourée au jour de sa naissance ont pensé que le plus grand plaisir qu'ils pouvaient lui faire, à l'occasion de ses

# L'Helvétia

## Compagnie Suisse d'Assurances contre l'Incendie

Sté ANONYME AU  
CAPITAL SOCIAL  
DE 10.000.000  
FRANCS SUISSES  
FONDÉE EN 1861  
OPÉRANT EN FRANCE  
DEPUIS 1876

SIÈGE SOCIAL A  
SAINT-GALL  
(SUISSE)



GARANTIES TOTALES

AU 31 DÉCEMBRE 1926

Fr. Suisses 21.179.923,52

SINISTRES RÉGLÉS

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1926

Francs Suisses 214.394.000

DIRECTION POUR LA FRANCE

en son immeuble : 8 bis, rue de Châteaudun, PARIS (9<sup>e</sup>)

DIRECTEUR : M. G. A. SCHELLING

*La direction de L'Helvétia-Incendie et ses agences se mettent à la disposition des Suisses résidant en France pour la vérification gratuite de leurs polices et l'étude de leurs risques.*

### PRINCIPALES AGENCES GÉNÉRALES

MM. :  
MARSEILLE : Maurice ROUSSET, 1, place Sadi-Carnot.  
MARSEILLE : G. de CHAMBURE, 71, rue Cannebière.  
NICE : Michel BOVIS, 15, avenue de la Victoire.  
CANNES : A. TAFFE, 3, rue St-Honoré.  
TOULON : C. MONNAYES, 42, rue d'Alger.  
NIMES : F. VALENTIN, 22, rue Balore.  
ALAIS : R. MERCOIRET, 16, boulevard Louis-Blanc.  
MONTPELLIER : H. COQUINET, 6, rue Eugène-Lisbonne.  
NARBONNE : Joseph MARTIN, 22, rue BERNE-LA-GARDE, 5, rue Saint-de Lunes.  
TOULOUSE : DE PINDRAY & DE Pantaléon.  
MILLAU : E. GUIBERT & Fils, 28, bd de la République.  
TARBES : Joseph MOULES, 4, rue de la Verrerie.  
PAU : Paul NANCY, rue Duboué.  
BAYONNE : Edouard SAINT-PÉ, 7, place Notre-Dame.  
BORDEAUX : Georges POURQUEY, 46, allées de Tourny.  
LIMOGES : AUBRY, 2, place Etienne-Pinchaud.  
NIORT : Gaston-Louis FOURNIER, 9, rue Paul-Bert.  
NANTES : LEMAUFF & COTTEUX, rue J.-J.-Rousseau.  
QUIMPER : Jean CARADEC, 9, rue des Régatres.  
BREST : Richard REUTLINGER, 30, rue Voltaire.

MM. :  
SAINT-MALO : FRANKY-FARJON, 19, rue Le Pomellec.  
RENNES : Maurice SAILLARD, 22, rue Lanjuinais.  
CAEN : Joseph HAMARD, 26, rue Saint-Jean.  
TOURS : A. PILORGET, 89, rue Lakanal.  
LE HAVRE : DUBOIS, 105, bd de Strasbourg.  
LE HAVRE : KABLE & LOUVEL, 97, boulevard de Strasbourg.  
ROUEN : Paul JANSSEN, 3, rue d'Ecosse.  
AMIENS : Fernand BISSIERE, 39, rue de Metz.  
ARRAS : L. DORANGE, rue de Douai, Blangy-lez-Arras.  
BOULOGNE-SUR-MER : MARONIEZ & DETUNCO, 61, boulevard de Clocheville.  
CALAIS : L. DRIN, 79, rue Descartes.  
DUNKERQUE : STERCKMANN & GEERAERT, 12, rue Faulconnier.  
BÉTHUNE : Raphaël LIÉGEOIS, 46, boulevard Thiers.  
ROUBAIX : BECKMAN & TETTELIN, 94, rue de la Gare.  
ST-QUENTIN : Félix HANON, 16, rue d'Alsace.  
SOISSONS : J. DE FAY, 8, bd Pasteur.  
REIMS : Marcel DEMOULIN, 6, rue Jean-Jacques-Rousseau.  
NANCY : P. SAVELLI de GUIDO, 8, rue Lafayette.  
SEDAN : Paul JOLIOT, villa Turenne, boulevard du Grand-Jardin.  
METZ : Edouard STAUDT, 12, rue du Change.

MM. :  
STRASBOURG : STARCK & ANTHON, 27, boulevard de Nancy.  
MULHOUSE : Edouard DOLL & Cie, 20 bis, rue de la Sinne.  
BELFORT : Marcel LÉVY, 2, rue Emile-Zola.  
MONTBÉLIARD : Georges DUROST, à Sainte-Suzanne.  
BESANCON : Paul GRAIZELY, 27, rue Mégevand.  
ARC-SENANS : Louis JOBIN.  
ANNECY : FOURNIER, av. de Chevènes.  
CHAMBERY : TERRIER & DAN-TRAIGUES, 11, bd de la Colonne.  
GRENOBLE : Paul MICHOU, 24, rue Lafayette.  
GAP : Marius BRISSAC, 49, rue Carnot.  
LYON : GAGNIEUR & CHAVANE, 18, rue du Bât-d'Argent.  
ST-ÉTIENNE : SERRES & BORDES, 17, rue Brossard.  
THIERS : J. DUROGNON, 15, rue de Lyon.  
VICHY : MOREL Fils, 30, rue de l'Etablissement.  
MONTLUÇON : E. VERGNIAUD, 3, rue Chantoiseau.  
CLERMONT - FERRAND : Jean AMIOT, 1, rue Montlosier.  
ALGER : René KOHLER, 46, rue d'Isly.  
ORAN : BLAZY Frères, 5, rue Jean-Richept.  
BONE : E. MIELLE, 11, r. du Capitaine-Génova.  
CASABLANCA : UNION D'ENTREPRISES MAROCAINES, 62, avenue de la Marine.

dix ans, c'était de réunir autour d'elle tous ceux qu'elle aime à regarder comme ses bons amis. Voilà, Messieurs, tout simplement, pourquoi vous êtes autour de cette table.

Si je devais obéir à la lettre au vœu de la jeune héroïne du jour, qui s'en est remise à moi du soin de vous accueillir en son nom, j'arrêteraï ici mon discours, car elle m'a particulièrement recommandé de ne pas lasser ses bons amis en leur infligeant l'audition d'une longue harangue. Mais, elle serait la première à me reprocher de ne pas dire à M. le Ministre du Commerce combien nous sommes sensibles au grand honneur comme au grand plaisir qu'il a bien voulu nous faire en acceptant de prendre place ce soir à notre table. Votre présence, Monsieur le Ministre, en même temps qu'elle rehausse la modeste célébration de notre dixième anniversaire, lui donne toute la signification que nous avons voulu lui donner : celle d'une manifestation d'amitié franco-suisse.

Et comment ne serions-nous pas touchés de l'empressement avec lequel vos principaux collaborateurs : M. Charmeil, M. Elbel, M. Gerdolle, M. Bonnefon-Craponne, M. Hignette, ont bien voulu accepter de vous accompagner ce soir ?

Nous sommes heureux que M. Coulondre, ministre plénipotentiaire, ait bien voulu nous honorer de sa présence. Il regrettera, comme nous le regrettons tous, que M. Serruys et M. Stucki, retenus à Genève, ne soient pas autour de cette table où nous n'aurions pu que les féliciter des résultats qu'ont fait jusqu'ici apparaître les accords qu'ils ont négociés ensemble.

En d'autre temps sans doute, ils auraient entendu répéter que si la petite Suisse est une très grosse cliente de la France, la France, d'année en année, devenait pour la Suisse une cliente de moins en moins bonne. Fort heureusement, c'est un autre langage que nous avons le plaisir de pouvoir vous tenir, aujourd'hui, M. le Ministre du Commerce, puisque l'année 1928 a marqué une augmentation de 15 % de la valeur des exportations suisses en France.

Nous n'ignorons pas que chacun des facteurs qui a servi à favoriser cette reprise, représente, pour la France et pour le ministère du Commerce en particulier, un ensemble de problèmes infiniment délicats et complexes. Nous n'ignorons pas non plus que la statistique du commerce extérieur de la France pour les deux premiers mois de 1929 a fait ressortir des résultats, dont le

caractère inattendu et quelque peu décevant, ajoute un élément d'acuité à l'ensemble des problèmes qui sollicitent l'attention du gouvernement, du parlement, des économistes et surtout des producteurs français.

Si nous connaissions moins bien l'esprit qui anime aujourd'hui le ministère du Commerce, nous serions portés à craindre qu'il ne se laisse entraîner par ceux qui voient, dans un nouveau relèvement des droits d'entrée sur beaucoup de produits manufacturés, la sauvegarde de l'économie française. M. Roger Fighiera nous pardonnera de penser qu'après ses remarquables travaux et les efforts qu'il a faits pour amener une unification internationale, au moins partielle, des nomenclatures douanières, il sera au nombre de ceux qui craindraient de compromettre les résultats heureux qu'on est fondé à attendre d'un progrès de cette importance, en procédant, sous l'empire de circonstances passagères, à une nouvelle refonte des tarifs actuels.

M. Paul Elbel, alors qu'il dirigeait les travaux du Comité d'Action Economique et douanière, a soutenu avec trop de clarté et de force, ses idées, non pas « libre échangistes » mais « échangistes » pour que nous ne soyons pas assurés que, lui aussi, verrait dans de nouvelles mesures protectionnistes, un danger plutôt qu'un avantage pour les exportations françaises. Il aura trouvé, en tous cas, dans le mouvement des échanges franco-suisse, en 1928, un élément de confirmation de la saine doctrine qui est la sienne.

Nous sera-t-il permis d'ajouter que, pour ceux qui sont préoccupés, comme nous le sommes, de la stabilité du régime des échanges internationaux de la France, la participation d'hommes rompus aux affaires, d'industriels et d'économistes éminents, aux travaux parlementaires, est de nature à inspirer un sentiment de sécurité ?

M. Etienne Fougère, président de la commission des douanes de la Chambre des Députés — qui nous avait promis d'être ici ce soir, mais en a été empêché, au dernier moment — nous permettra de voir en lui un exemple très caractéristique de l'influence que peuvent exercer dans un parlement — non pas en France seulement, mais en tous pays — les hommes habitués par leur existence même à saisir le sens réel et la portée des problèmes économiques.

Ce qui est vrai du progrès économique de chaque pays ne l'est pas moins du progrès des



relations économiques internationales et les travaux de la Chambre de Commerce internationale ne sont peut-être pas encore appréciés à leur juste valeur, par le grand public; ils méritent l'admiration et l'appui de tous ceux qui sont convaincus — comme nous le sommes — que le progrès de l'organisation économique du monde, dépendra de plus en plus de l'action concertée des hommes d'affaires et de l'influence des groupements d'hommes d'affaires. Si j'insiste sur cette idée et si elle est devenue pour nous une conviction, c'est qu'après avoir été la base sur laquelle s'est fondée notre Chambre de Commerce, elle est devenue le principe de son développement et le secret de sa vitalité.

Je n'abuserai pas de votre patience en vous faisant le récit des origines et l'histoire des dix premières années de notre Chambre de Commerce. J'en ai fait un résumé aussi court que possible qui a paru dans notre bulletin mensuel. Mais, je tiens à rendre hommage, en votre présence, à ceux dont les noms sont étroitement associés à la période de la fondation de notre institution.

Dès les premiers mois de la guerre, quelques Suisses de Paris, dont j'étais, s'alarmèrent de la suspicion grandissante qui, dans divers milieux français insuffisamment renseignés, se manifestait à l'égard des citoyens suisses établis en France et à l'égard de l'origine des marchandises en provenance de Suisse. Notre petit groupe chercha le moyen de fournir tous apaisements, non seulement à l'opinion mais au gouvernement français. Nous confiâmes nos préoccupations à quelques amis français et c'est un député français, aujourd'hui sénateur, ami sincère et éclairé de notre pays, M. André Honorat, qui nous suggéra l'idée de fonder à Paris une Chambre de Commerce Suisse. Son idée enflamma l'ardeur de notre groupe, qui, dès ce moment, s'attacha à sa réalisation. Nous avons eu de nombreuses difficultés à surmonter, mais la tâche nous a été facilitée par les efforts persévérants et la foi dans le succès final de deux de nos amis, M. Auguste Duplan et M. Ferdinand Dobler.

M. Duplan dans un remarquable rapport qui servit de base à tous nos pourparlers, avait précisé le rôle de la future institution et montré les services qu'elle rendrait. C'est lui, ensuite, qui élaborait les statuts qui demeurent la charte de notre Chambre de Commerce. C'est donc à notre vice-président que revient le mérite d'avoir

donné une forme concrète à l'idée si heureusement suggérée par M. Honorat.

Au moment de passer à la période d'exécution, diverses opinions dissidentes se manifestèrent et il convient de rappeler que si, peu à peu, notre Chambre de Commerce a pu faire son entrée dans la vie le 16 novembre 1918, nous en sommes redevables au tact persuasif de M. Ferdinand Dobler, à son optimisme entraînant. Elu président, il a, pendant six ans, apporté cette même ardeur à l'organisation et au développement de la jeune institution, et si, au moment où j'ai eu l'honneur de lui succéder, nous lui avons décerné le titre de Président Fondateur, nous n'avons fait que constater que son nom doit demeurer à jamais associé aux origines de notre Chambre de Commerce.

Messieurs, ceux qui ont été les témoins de la période que je viens de rappeler, ne peuvent oublier les efforts de ceux qui préparaient sa fondation, seraient demeurés vains sans le secours de notre ministre actuel, M. Dunant. La création de Chambres de Commerce suisses à l'étranger n'apparaissait pas en Suisse comme une nécessité. Or, notre Comité d'initiative ne voulait pas procéder à la fondation d'une Chambre de Commerce Suisse en France sans être assuré de l'assentiment, au moins officieux, de nos autorités fédérales.

Dès son arrivée à Paris, M. Dunant comprit les services que pourrait y rendre une Chambre de Commerce Suisse et c'est grâce à son intervention que nos projets furent enfin approuvés à Berne. Il sait quelle vive et chaleureuse reconnaissance nous lui vouons pour son appui de la première heure, mais nous ne le remercierons jamais assez pour les encouragements qu'il ne cesse de nous prodiguer. Il n'est que naturel que nous lui renouvelions, ce soir, l'expression de notre profonde gratitude.

Une fois lancée dans la vie, il ne restait plus à notre Chambre de Commerce qu'à se rendre utile; si elle y a réussi, c'est grâce au contact qu'elle a su établir avec les industriels suisses et aux relations très étroites qu'elle a entretenues et entretient encore avec l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, et avec l'Office Suisse d'expansion commerciale. Ces deux grandes institutions ont bien voulu s'associer à nous ce soir en déléguant à notre réunion M. John Syz, Président de la première et M. Masnata, directeur de la seconde, que je salue.

Messieurs, permettez-moi, pour ne pas abuser de votre patience, d'adresser à tous les amis qui ont bien voulu nous entourer ce soir, un chaud et cordial merci. L'énumération de leurs noms et de leurs qualités m'entraînerait trop loin car je vois, entre autres, autour de cette table, les représentants de nos sections de Lyon et de Marseille, — plusieurs présidents des Chambres de Commerce étrangères en France dont j'ai tant apprécié l'amitié depuis que je me trouve en contact plus fréquent avec eux — les délégués de la Suisse au Conseil de la Chambre de commerce internationale, le Président de la Chambre de Commerce française pour la Suisse, le Président du Syndicat des Banquiers de Paris et de Province, le Président de l'Association suisse des banquiers, le Président du Comité de direction de la Foire de Paris, les représentants de la grande presse française, — en particulier M. Auguste Gauvain qui s'est toujours montré si bon ami de la Suisse, — et ceux de la presse suisse dont nous avons toujours trouvé l'appui, en toutes circonstances, enfin notre membre d'honneur, M. Charles-Edouard Guillaume.

Messieurs, je voudrais, en terminant, vous livrer deux remarques, ou plus exactement, souligner deux principes dont s'inspire notre Chambre de Commerce et qui, à notre sens peuvent servir, en partie tout au moins, à expliquer sa vitalité :

Notre Chambre de Commerce n'est subventionnée, ni directement, ni indirectement, par le Gouvernement Fédéral. Elle ne perçoit aucune taxe et n'a pas d'autres ressources que les contributions ou cotisations bénévoles de ses membres. Son existence est donc à la merci de ses adhérents. Ils deviennent membres de leur plein gré et peuvent cesser de l'être quand il leur plaît. S'ils ont demandé leur admission, c'est qu'ils ont pensé que notre institution méritait leur appui. S'ils en restent membres, c'est qu'ils ont reconnu son utilité.

On peut donc dire de notre Chambre de Commerce, comme de toute autre association émanant de l'initiative privée, que son effectif fournit la mesure de sa valeur. Or, son effectif n'a cessé de progresser. A la fin de son premier exercice, au 31 décembre 1919, elle comptait 369 membres et ses dépenses s'élevaient à 116.000 fr. y compris les frais d'installation. Au 31 décembre de l'année dernière, son effectif avait dépassé 1.000 membres et ses dépenses avaient

atteint 274.000 francs. N'a-t-elle pas le droit de proclamer que sa présente vitalité est la plus éclatante démonstration de son utilité?

Puisque je parle de services, permettez-moi Monsieur le ministre du Commerce, de remarquer, en passant, que ceux que nous sommes en mesure de rendre aux exportateurs français ne sont pas encore assez connus. On semble croire qu'une Chambre de Commerce Suisse s'occupe des intérêts suisses exclusivement. Ce n'est pas exact car nous ne sommes pas de ceux qui prétendent tout recevoir sans rien donner.

Dans notre dernier rapport annuel nous avons été heureux de pouvoir signaler que, dans le cours du dernier exercice, notre Secrétariat général a eu la satisfaction de pouvoir être utile à un nombre de maisons françaises beaucoup plus grand que par le passé. Qu'il s'agisse de leur trouver de bons représentants en Suisse, de les renseigner sur notre tarif douanier, notre législation ou nos usages commerciaux, nous avons toujours été en mesure de leur procurer ce qu'ils cherchaient. Nous persévérons dans la même voie, nous rappelant les termes mêmes de l'article 3 de nos statuts dont voici le texte :

*« S'inspirant des sentiments de profonde sympathie et de traditionnelle amitié existant entre la Suisse et la France, la Chambre de Commerce Suisse en France a pour but général de protéger et de développer le commerce suisse en France en facilitant toutes les relations industrielles, commerciales et économiques entre les deux pays. »*

Et pour terminer, permettez-moi d'exprimer un vœu :

Au nombre des matières premières qu'exporte la France, il y en a une dont le monde a, de tous temps, apprécié les bienfaits et à laquelle la Suisse attachera toujours le plus grand prix : c'est la bonne grâce française.

Je demande à M. le ministre du Commerce, ainsi qu'à ses collaborateurs, de bien vouloir faire en sorte que jamais une malencontreuse prohibition d'exportation ne prive le monde de cette matière première essentielle à sa félicité.

En levant mon verre en votre honneur, Monsieur le ministre, je souhaite que dans dix ans, lorsqu'ils célébreront le vingtième anniversaire de la Chambre de Commerce Suisse en France, nos successeurs proclament, comme je le fais ce soir, que sans la bonne grâce française la traditionnelle amitié franco-suisse ne serait qu'un vain mot!



Pour l'Hygiène  
 Pour la Lessive  
 Pour tous travaux  
 de propreté  
 RIEN NE VAUT LE

**SAVON VERMINCK** **HERCULE**  
 extra 72 %

Fabricants : Etablissement Verminck S. A., MARSEILLE  
 Conditions et Prix de gros sur demande

### Société de Banque et de Finance S. A.

15, RUE DU GÉNÉRAL-DUFOUR  
 GENÈVE

Toutes opérations de Banque et de Bourse  
 aux meilleures conditions  
 Paiements de tous coupons

**GESTION DE FORTUNES**

TÉLÉPHONE :  
 Stand 0.183 (5 lignes)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE  
 Sobanfi-Genève

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Banque Fondée en 1865  
 SOCIÉTÉ ANONYME

Capital entièrement versé :  
 100 millions

Réserves : 52.365.000 fr.

Siège social :

**MARSEILLE**, rue Paradis, 75

Succursale : **PARIS**, rue Auber, 4

NOMBREUSES AGENCES

Dans le Midi de la France,  
 en Algérie, en Tunisie et au Maroc

Agence à Vichy;

Bureau (de saison) à La Bourboule  
 Vals (Par Aubenas)

Agence à **LAUSANNE** (Suisse)

*Traite toutes les Opérations  
 de Banque,  
 de Titres et de Marchandises*

## A. Iselin & Co

Membres du  
 New-York Stock Exchange

36, Wall Street

New-York

Adresse Télégraphique : ISELIN, NEW-YORK

Téléphone : 33-28 Adresse Télégr. : Géricio

**TRANSPORTS INTERNATIONAUX**  
 Maritimes et Terrestres

TRANSIT PORTEFAITAGE

**Joseph GEHRIG & C<sup>ie</sup>**

Successeurs de la Maison

A. Natural, Le Coultre & C<sup>ie</sup> (France) S. A.

7, RUE BEL-AIR, **MARSEILLE**

Agents à **PARIS, LYON, STRASBOURG, ALGER,**  
**ANVERS, BRUXELLES, LONDRES, NEW-YORK,**  
**GENÈVE, BALE.**

Correspondants aux Frontières  
 et Principales Villes de l'Etranger

PRIX A FORFAIT

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

## BANQUE COURVOISIER

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de Francs

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**

SIÈGE SOCIAL A **PARIS, 8, rue d'Artois**

Dépôts à vue et à préavis

Conservation de titres

Encaissement de coupons. - Escompte. - Changes

Opérations de Bourse

Location de Coffres-Forts

## Discours de M. A. Dunant

*Ministre de Suisse*

Monsieur le Ministre du Commerce,

Les Confédérés assis ce soir à cette table, et beaucoup d'autres avec eux, se réjouissent de votre présence parmi nous. Il nous est agréable de saluer en vous le représentant d'un gouvernement avec lequel la Suisse entretient de très amicales relations. Je vous remercie d'être venu nous prouver l'intérêt que vous portez à la Chambre de Commerce Suisse en France et je dis également ma gratitude aux nombreuses personnalités françaises qui ont tenu à se joindre à vous pour fêter l'anniversaire que nous commémorens aujourd'hui.

Dix ans, Messieurs! Il me souvient encore du voyage que firent pendant la guerre deux représentants de la colonie suisse de Paris pour entamer à Berne les conversations relatives à la création d'une Chambre de Commerce Suisse en France. A cette époque, j'exerçais les fonctions de Directeur de la Division des Affaires étrangères, et, en cette qualité, je pris part à la première conférence consultative et préparatoire, dont les résultats se firent quelque peu attendre. Ce ne fut, en effet, que plusieurs mois plus tard que les promoteurs hardis et intelligents de ce projet parvinrent au but. Et vous avez, mes chers compatriotes, eu des débuts difficiles; mais avec une ténacité à laquelle je veux rendre hommage, vous avez persévéré. Bien vous en a pris. A mesure que vous rendiez des services, le nombre de vos sociétaires s'augmentait, votre activité s'étendait, vous pouviez créer à Lyon et à Marseille des filiales, la sécurité de vos relations vous valait de la confiance et de précieuses amitiés. Aujourd'hui, vous pouvez regarder avec une satisfaction légitime le chemin parcouru; vos dix ans de jeunesse permettent d'envisager un épanouissement plus grand. En vous disant cordialement merci pour tout ce que vous avez fait dans l'intérêt du commerce de la Suisse avec la France et pour le rapprochement économique de nos deux pays, le ministre de Suisse forme des vœux amicaux pour votre avenir.

Messieurs, le rapport entre nos achats en France et nos ventes à ce pays, qui était de 2 1/2 contre 1 avant la guerre, avait passé en 1926 à 3 1/3 contre 1, pour atteindre, en 1927, la proportion de 3 1/2 contre 1. L'année 1928, après un début très difficile, a vu la balance des échanges entre les deux pays cesser enfin son mouvement de déséquilibre au détriment de la Suisse et s'orienter vers un régime moins défavorable à

notre pays; pour 1928, la proportion s'est établie aux environs de 3 1/5 contre 1, avec cette particularité encourageante que l'amélioration intéresse surtout le deuxième semestre et plus particulièrement les derniers mois de l'année; cette amélioration n'est pas étrangère, par conséquent, au régime institué par l'arrangement commercial du 21 janvier 1928 et l'avenant du 11 mars 1928, dont j'esquisserai plus loin l'économie. La Suisse est, d'autre part, le quatrième des clients de la France et précède les Etats-Unis, alors qu'elle ne figure, dans la liste des pays fournisseurs de la France, qu'au dixième rang, précédée par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Belgique, l'Argentine, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie et le Brésil.

Les négociations économiques franco-suisse de l'année dernière furent extrêmement laborieuses et aboutirent à la conclusion de deux arrangements qui servent actuellement de base aux échanges entre les deux pays. Certes, ces accords ne sont pas complets, mais ils assurent aux échanges franco-suisse une base stable et acceptable que le premier projet français de réforme tarifaire nous avait d'abord paru compromettre. La France a accordé des concessions de principe et de fait, tandis que, du côté suisse, les concessions comportent surtout la consolidation de taux du tarif d'usage en vigueur. Vous comprendrez qu'il m'est impossible d'entrer dans le détail de ces deux accords; mais je voudrais signaler ici la disparition du dernier contingentement issu de la guerre, celui de l'horlogerie, qui est ainsi rentrée, dix ans après l'Armistice, sous le régime normal de la libre exportation en France.

Incorporé dans la vieille convention de commerce de 1906, dont il remplace les clauses tarifaires depuis longtemps caduques, l'arrangement du 21 janvier 1928, dont l'avenant du 11 mars est partie intégrante, est dénonçable à Paris le 1<sup>er</sup> avril 1929, pour prendre fin trois mois après la ratification de la dénonciation, celle-ci entraînant d'ailleurs automatiquement celle de la convention.

Au cours des négociations qui ont précédé la conclusion de l'avenant commercial du 11 mars 1928, notre délégation avait remis à la délégation française un projet de convention de commerce destiné à remplacer celle du 20 octobre 1906; il est probable que les pourparlers à cet égard commenceront à la fin du mois prochain. J'ex-

INDUSTRIELS et COMMERÇANTS  
**UNE MAUVAISE VUE EST UNE INFÉRIORITÉ**  
**AYEZ DONC UNE BONNE VUE**

Vous trouverez des verres modernes donnant des images ponctuelles,  
 une monture soigneusement ajustée, élégante, de qualité irréprochable

CHEZ **A. BRACK**

138, Av. de Neuilly

Neuilly-s.-Seine

Opticiens diplômés  
 de l'Ecole Supérieure d'Optique d'Iéna

CHEZ **A. STAEDELI**

(Membre effectif de la Chambre de Commerce)

38, Rue Dauphine  
 Paris-6<sup>e</sup>

**Huiles spéciales**

pour

**Transformateurs  
 Interrupteurs**

répondant à toutes les conditions  
 du Cahier des Charges de l'Union  
 des Syndicats de l'Electricité.

*Adoptées par tous les grands constructeurs*

**Huiles minérales**

pour tous usages

**Filtre-presse**

pour le filtrage et le séchage  
 des huiles pour transformateurs

**H. Mercier & C<sup>ie</sup>**

14, Rue de Liège

Paris

Téléphone : Louvre 23-09



**L'ANNUAIRE  
 INDUSTRIEL**  
 repertoire de la production française

toutes les industries  
 tous vos clients  
 tous vos fournisseurs

consulté dans le monde entier  
 grâce à son repertoire en

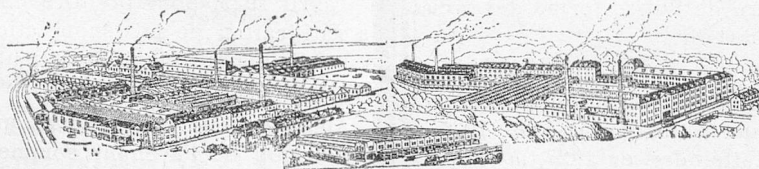
**6**  
 langues

**3 volumes 8000 pages 150 frs**

tel.: Archives 49-60, 26, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4<sup>e</sup>

Éditions Dunod

**TRÉFILERIES RÉUNIES S.-A. BIENNE (Suisse)**



**FERS et ACIERS ÉTIRÉS DE PRÉCISION**, en tous profils, pour Construction  
 Vis et Décolletages, **ARBRES DE TRANSMISSIONS**  
**FERS et ACIERS (Feuillard) laminés à froid**

prime ici l'espoir que cette conversation entre amis aboutisse à un accord donnant satisfaction aux deux parties; une négociation diplomatique doit toujours avoir pour but de laisser aux pays en cause le sentiment très net d'un désir sérieux d'entente.

Messieurs, après avoir, pendant neuf ans, consacré une forte partie de mon temps à la question des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex, j'ai vu le Sénat adopter le projet de loi tendant à la ratification de la convention d'arbitrage conclue entre la Suisse et la France. Cette affaire est maintenant soumise à la cour de Justice Internationale de La Haye; la parole est aux juges.

Mais un autre traité retient encore l'attention du gouvernement fédéral, c'est le traité de conciliation et d'arbitrage obligatoires, conclu le 6 avril 1925 et qui, malgré de nombreuses démarches de ma part et une active intervention du gouvernement français, n'a pas encore été ratifié par le Sénat. On attend en Suisse avec quelque impatience la décision — que je souhaite prochaine — qui sera prise au Palais du Luxembourg.

Messieurs, puisque le discours que le ministre de Suisse est appelé à prononcer à votre banquet constitue une sorte de revue des objets à l'ordre du jour entre nos deux pays, je voudrais citer qu'une convention signée il y a plusieurs années entre la Suisse et la France pour régler la pêche dans le lac Léman ne pourra pas entrer en vigueur, parce que le projet de loi présenté au Palais Bourbon par le gouvernement français, en vue de la ratification, est devenu caduc à la fin de la dernière législature. Or, comme ce projet de loi avait fait l'objet de critiques au sein de la Commission parlementaire chargée de l'examiner, il n'a pas été repris par le gouvernement, et il faudra examiner sur quelle base nous pourrions entamer de nouvelles négociations. Je souhaite un meilleur sort à la convention relative à la pêche dans les eaux frontalières du Doubs, soigneusement préparée par des spécialistes et qui sera signée au premier jour.

Messieurs,

Toujours soucieux de promouvoir le règne de l'esprit, le génie français a donné une preuve nouvelle de sa fécondité en créant la *Cité Universitaire de Paris*, fondée il y a quelques années, grâce à la générosité de M. Deutsch de la Meurthe. Le monde entier a compris l'importance primordiale de cette œuvre, et la plupart des nations ont tenu à honneur de s'y associer en construisant dans la Cité des maisons et des pavillons qui permettront à leurs étudiants de bénéficier, dans

les meilleures conditions possibles, de toutes les ressources, de tous les trésors intellectuels dont Paris se montre si prodigue.

La Suisse pouvait d'autant moins rester à l'écart de cette généreuse émulation que l'animateur de la Cité Universitaire, M. André Honorat, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique, président du Comité France-Suisse, mit en œuvre, dès le début, toute sa persuasive éloquence et toute l'amitié qu'il porte à notre pays pour nous dire le prix qu'il attachait à s'assurer notre concours.

J'ai le ferme espoir de voir se réaliser ses vœux qui sont aussi les miens. Si les sommes réunies jusqu'à ce jour, en Suisse, par l'initiative privée ne permettent pas encore de passer aux actes, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le Secrétariat des Suisses à l'étranger, dont vous connaissez l'activité efficace, organise, avec les puissants moyens dont il dispose, une nouvelle campagne de propagande qui atteindra certainement son objet. Je ne doute pas que, le moment venu, le gouvernement fédéral, qui a toujours accueilli avec une extrême bienveillance l'idée d'édifier une maison suisse dans l'enceinte de la Cité universitaire, n'ajoute à son appui moral une aide matérielle. Nul plus que moi ne se réjouira de pouvoir assurer à nos étudiants, avec les moyens de connaître et d'aimer la culture française et la France, un foyer où ils retrouveront, où ils conserveront l'atmosphère et les traditions de leur pays.

Vous serez sans doute heureux d'apprendre que le gouvernement français vient de se déclarer disposé en principe à conclure, comme nous le lui demandions, un accord supprimant l'obligation du visa de passeport pour les Suisses qui viennent chercher du travail en France et pour les Français qui se rendent en Suisse dans les mêmes conditions. La législation en vigueur sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère subsistera, pour l'instant du moins, dans chacun des deux Etats, obligés encore à se défendre contre le chômage et à protéger le travail national. L'accord projeté n'en représentera pas moins un important progrès, car les intéressés pourront désormais, sans s'exposer à des sanctions qui étaient parfois fort graves, se mettre en quête sur place d'un emploi répondant à leurs aptitudes. Jusqu'à présent, ils ne pouvaient, sans enfreindre les règlements, se faire embaucher autrement que par correspondance, ce qui rendait singulièrement difficile la réalisation de leurs vœux.

Messieurs,

Cette nomenclature vous paraîtra peut-être un peu sèche; je m'en excuse, mais vous aurez sans

# LES BONS HOTELS

## HOTEL COMMODORE

12, Boulevard Haussmann  
en plein cœur de Paris

**" TOUT PREMIER ORDRE "**

NOUVELLE ADMINISTRATION NOUVELLE DIRECTION

*Prix raisonnables et fixes*

250 Chambres, toutes avec bain

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : COMMODOC - PARIS - 108

DIRECTEUR GÉNÉRAL : J.-C. HUBERT

## Hôtel GENEVE

**Métropole et National**

En bordure de la riante Promenade du Lac

Cuisine renommée

Confort de premier ordre

## LYON Gare Perrache HOTEL BRISTOL

150 chambres avec eau courante, 50 bains

Prix Modérés

J.-O. GIRARD, propr.

## ELYSÉES PALACE HOTEL

12, RUE DE MARIGNAN  
(CHAMPS-ÉLYSÉES)

**PARIS**

TELEGR. : ELYPALOTEL

MAISON DE FAMILLES

## ATLANTIC-HOTEL-NICE

Grand confort. -- Ouvert toute l'année

200 Chambres avec Bains et Téléphone

TH. BAUMGARTNER, Propr.

Membre effectif de la Chambre de Commerce Suisse en France

## PARIS HOTEL ST-PÉTERSBOURG

33 & 35, rue de Caumartin

Près de l'Opéra & de la Madeleine

140 Chambres avec Eau Courante. — 50 Bains

Prix Modérés. Ad. Télég. : Peterotel - 96 - Paris

Propriétaires : J. HAECKY & F. ATTENHOFER

Même Maison :

Hôtel des Balances & Bellevue, LUCERNE (Suisse)

Ouvert en Juin 1927

## HOTEL ASTOR, Paris

11, rue d'Astorg

(près de la Madeleine et des Champs-Elysées)

Le Home, dans un cadre élégant

200 Chambres. — 200 Salles de bains.

Situation tranquille et centrale.

Adr. Télég. : Télastor-3-Paris - Direct. : Alb. DURISCH

## HOTELS St JAMES & D'ALBANY

24, rue Saint-Honoré et 202, rue de Rivoli, Paris

300 chambres, 150 salles de bains, Téléphone du réseau et eau courante dans toutes les chambres

Situation centrale. Vue splendide sur les Tuileries

Leur jardin privé rend les Hôtels St-James et d'Albany uniques à Paris par leur grande tranquillité

Tél. : Opéra 02-30 à 02-37. Inter 12-66. — Adr. Tél. : Jamalbany 111 - Paris.

A. LERCHE, propriétaire

## PARIS G<sup>d</sup> HOTEL DU PAVILLON

36, rue de l'Echiquier. — 50 mètres des Grands Boulevards

200 Chambres. — 80 Salles de Bains

Le plus confortable au minimum de prix

doute compris à travers toutes mes paroles combien je suis attaché à la mission que le Conseil fédéral m'a confiée en France; cela provient en grande partie de l'affabilité qui m'a toujours été témoignée par le gouvernement de la République. Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre du Commerce, que je suis sensible à ces attentions et à l'accueil qui est réservé à mes nombreux

compatriotes dans votre pays hospitalier.

Nos deux démocraties doivent continuer à être des voisines ayant l'une pour l'autre de la compréhension, de la confiance et de l'amitié. C'est dans ces sentiments que je porte chaleureusement mon toast au développement des relations entre la Suisse et la France.

## Discours de M. John Syz

*Président de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie  
Président du Comité national suisse de la Chambre de Commerce internationale*

Monsieur le ministre du Commerce,  
Monsieur le ministre de Suisse,  
Monsieur le président,  
Messieurs,

APRÈS les paroles officielles qui ont été prononcées par notre honorable ministre, et après l'expression de la sympathie qu'il a formulée à l'adresse de notre Chambre de Commerce suisse en France, permettez-moi comme Président du Comité de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, comme représentant de son Comité à la Chambre de Commerce Suisse, et représentant du Comité exécutif, de vous apporter nos meilleures félicitations pour la belle fête que vous célébrez. Et je parle également au nom de l'Association suisse des Banquiers, qui est représentée à votre table hospitalière par M. La Roche.

Messieurs, dans la vie, lorsqu'on regarde devant soi, le chemin à parcourir semble très long; mais quand on jette un regard en arrière, le temps semble très court. C'est l'expérience que nous faisons tous lorsque nous nous arrêtons un moment pour jeter un regard en arrière, et cela semble très court quand on peut se dire qu'on a bien rempli la tâche qu'on s'était proposée.

Messieurs, vous pouvez vous rendre cette justice que votre Chambre de Commerce a remporté un grand succès. J'ose dire que Monsieur Dobler et ses collègues, lorsqu'ils ont entrepris cette tâche si importante et si utile, pouvaient compter qu'ils la mèneraient à bien, car ils trouvèrent dans le secrétariat, une aide efficace et un concours des plus précieux pour les conduire au succès.

Mais, après tout, c'est la ferme conviction qu'avaient ces Messieurs qu'il fallait aboutir à une réalisation, qui leur a permis d'accomplir une tâche dont la difficulté était grande.

Ce soir, on a fait allusion à cette fondation en peu de mots, mais nous Suisses, nous savons très bien combien vous avez eu de difficultés à vaincre, et combien il a fallu de tact pour y parvenir.

Messieurs, nous vous félicitons bien chaleureusement du grand succès que vous avez remporté, et nous savons parfaitement en Suisse que ce que l'on voit, extérieurement, de votre œuvre, est beaucoup moins que ce qui, en réalité, est accompli par vous. Les Chambres de commerce en général, aussi bien à l'étranger qu'en Suisse, sont regardées comme de grands bureaux de renseignements gratuits, ou à peu près, et, très souvent, ceux qui reçoivent ainsi des renseignements, croient que ceux qui les donnent remplissent simplement leur devoir et qu'il n'est guère nécessaire de les remercier.

Vous partagez ainsi, Messieurs, le sort de tous ceux qui travaillent sans se demander si, vraiment, ce qu'ils font est apprécié et si ceux qui reçoivent ainsi les renseignements peuvent avoir une juste compréhension des difficultés que vous avez eues à vaincre, pour leur donner satisfaction.

Mais, Messieurs, nous savons qu'indépendamment de la tâche que vous accomplissez, vous avez fait également beaucoup pour les intérêts de la Suisse. Je me bornerai simplement à rappeler ce que la Chambre de Commerce Suisse en France a fait l'année passée, quand il s'est agi d'ouvrir des négociations avec le gouvernement français: l'influence de votre Compagnie a été d'un très grand prix pour mener à bien ces négociations et je tiens à vous remercier tous, Messieurs, mais tout particulièrement M. Jean-Louis Courvoisier et M. Trembley, qui ont apporté une aide si efficace aux représentants de la Suisse. Je tiens à les remercier, en votre nom, et de tout cœur, pour l'œuvre si utile qu'ils ont ainsi réalisée.

Messieurs, on se demande quelquefois, tantôt en plaisantant, mais souvent aussi tout à fait sérieusement si, pour trouver de bons Suisses, il faut aller en Suisse, ou si l'on peut les trouver également à l'étranger. Je ne veux pas entrer dans les détails de la question et je me bornerai à dire que la grande colonie suisse en France, et surtout la grande colonie suisse qui existe à Paris, prouvent surabondamment qu'on peut trouver de très bon Suisses à l'étranger.



# RESTAURANTS

où l'on mange bien à des prix raisonnables

Les restaurants précédés du signe \* sont ceux dont le directeur ou le propriétaire est membre de la Chambre de Commerce suisse en France

## à Paris

**CHEZ ADRIENNE.** — 99, rue de Richelieu. Louvre 30-75 et 23-57. Ses déjeuners, ses diners, soupers, dancing et cabaret artistique. Ses spécialités. Sole Cuba, rognons Maison, etc.

**L'ANE ROUGE.** — 28, avenue Trudaine. A. Choulot, propriétaire. Spécialités : Homard grillé Choulot, timbale de fruits de mer, coq au Chambertin, Pauillac Boulangère, pâté de canard. Orchestre le soir. Tél. Trudaine 23-67.

\* **"ASTOR"**. — Restaurant de l'Hôtel Astor, 11, rue d'Astorg. Cuisine très soignée. Vins excellents. Situation très tranquille. Clientèle fidèle.

\* **BRASSERIE SUISSE.** — Restaurant, 10, rue des Messageries. Métro Poissonnière. Spécialités suisses. Crus de Neuchâtel de Vaud et du Valais

**BRESSY.** — 54, rue de Ponthieu (derrière l'Hôtel Claridge). Cuisine soignée. Cave de premier ordre. Service rapide.

**"AU CANETON"**. — 3, rue de la Bourse. Gutenb. 22-85. Ses diners de luxe, sa cuisine russe, son caviar, son orchestre russe.

**JEAN CASENAVE.** — 11, rue Ste-Anne. (Azémar, propriétaire.) N'a pas de succursale. Simple. Confortable. Cuisine et cave de premier ordre. Centre des affaires. Clientèle de bon ton.

\* **AU CHAPON FIN.** — 161, avenue Malakoff (Passy 57-11), près de la porte Maillot. Fine cuisine et fines bouteilles. Spécialité de plats nationaux et régionaux.

**LA CHAUMIERE NORMANDE.** — Chez JULIEN, 22, rue Caulaincourt. Tél. Marcadet 04-39. Déjeuners, Dîners, Salons particuliers. American Bar.

**LA CIGOGNE.** — 17, rue Duphot (Louvre 47-91). Ses spécialités alsaciennes. Ses foies gras de Strasbourg. Ses grands vins et ses liqueurs des Vosges.

**EMIL'S.** — 6, rue Ventadour (angle avenue Opéra). Central 31-69. La plus fine cuisine de Paris. Ses spécialités remarquables. Ses grands crus. Tout cela à des prix abordables.

**"AU FIN BEC"**. — 7, rue Roy (près St-Augustin) (Laborde 22-46). Cuisine au beurre exclusivement. A la carte. Prix moyens. Atmosphère cordiale. Fermé dimanches et fêtes.

**GRIFFON.** — Restaurant de réputation mondiale pour sa vraie cuisine française. Cave renommée. 6, rue d'Antin, près Avenue Opéra. Tél. Central 49-86.

\* **A L'HOMARD.** — 28, avenue Victor-Emmanuel-III. (Elysées 24-59). Cuisine variée de premier ordre. Cave de choix. Spécialité d'huîtres fines, langoustes, homards et poissons variés.

**CHEZ LOUIS.** — Restaurant Tchecoslovaque, 9, rue de Surène (8<sup>e</sup>), près de la Madeleine. Tél. Elysées 38-47. Spécialités de plats et pâtisserie tchèques. Bière Pilsen.

**MEDOVA TEA ROOMS.** — 3, rue de l'Echelle. Tél. : Central 05-23. Déjeuner, Dîner 7 fr. 50. Thé complet 4 fr 25.

**LA POULARDE.** — 6, rue St-Marc (Bourse). Un petit restaurant très fin. La maison des spécialités lyonnaises à Paris.

**LA POULE EN CHEMISE.** — Rôtisserie. 6, rue d'Armaillé. Tél. Carnot 52-49. Même maisons : Louigi's Bar, 6, rue du Colysée, Paris et Deauville.

**LE PRADO.** — 41, avenue de Wagram. Cuisine soignée, française et russe. Orchestre renommé des 14 virtuoses de Balalaïka et chanteurs. Thé. Apéritif-concert, diners, soupers. De 16 h. à 2 h. du matin.

**CHEZ RADLÉ.** — Au Restaurant Choiseul, 17, rue de Choiseul, près du boulevard des Italiens. Tél. Louvre 30-49. Vins de Touraine et Marne. Prix fixe et à la carte.

**RESTAURANT BLANC.** — 62, Faubourg Montmartre, Paris (9<sup>e</sup>). Tél. Trudaine 37-27. Cuisine et cave de 1<sup>er</sup> ordre. Le Caneton Ruthénoise. Les Muscadet de Vallet. Prix très moyens.

**RESTAURANT DE LA COUPE D'OR.** — 330, rue Saint-Honoré. Réputé pour ses repas d'affaires et sa cuisine saine et soignée. English spoken.

\* **RESTAURANT DU GRAND HOTEL DU PAVILLON.** — 36, rue de l'Echiquier. Très fréquenté par clientèle suisse. Cuisine honnête. Service confortable. Prix modérés.

**RESTAURANT DU PRE AUX CLERCS.** — 30, rue Bonaparte, angle rue Jacob (rive gauche). Cuisine soignée. Vins honnêtes. Prix modérés. Spécialités : Filets de Sole et Châteaubriant.

**RESTAURANT SYLVAIN.** — FLEURY, propriétaire, 4, avenue de Wagram (Etoile). Tél. Elysées 17-09. Bonne cuisine. Excellents Vins. Prix raisonnables. English Spoken.

**RODOLPHE & PICCO.** — 9, rue Washington. Tél. Elysées 00-39. Bar américain. Restaurant. Prix fixe, 22 fr. et carte. Ouvert jusqu'à 2 heures du mat.

**LA ROTONDE.** — 105, boulevard Montparnasse. Bonne table. Bons vins. Tous les soirs dancing. Etablissement le plus curieux et le plus gai de Paris. On y lit la *N. Zürcher Zeitung*. Exposition de tableaux.

\* **TAVERNE DE GENÈVE.** — A. Demellayer, 9, rue N.-D.-de-Bonne-Nouvelle; 22, rue de la Lune. Tél. Central 21-08. Spécialités suisses.

\* **TAVERNE HAUSSMANN.** — Annexe de l'Hôtel Commodore. Repas excellent. Bonne cave. Service rapide et soigné, 12, boulevard Haussmann.

**TAVERNE MARTEL.** — 6, rue Martel (10<sup>e</sup>). Spécialités d'Alsace. Dégustation de bière de Munich. Cuisine soignée. Liénart Georges, propriétaire. membre honoraire et siège de diverses sociétés suisses.

## Environs de Paris

\* **RESTAURANT ET TEA ROOM DE L'HOTEL DU PARC** à Ville-d'Avray, à la lisière de la forêt de Saint-Cloud. Cuisine particulièrement soignée.

## à Lyon

**RESTAURANT GARCIN.** — Rue d'Algérie. Le type du vieux restaurant lyonnais. Célèbre pour sa cuisine parfaite et ses vins de tout premier choix, servis dans le décor le moins prétentieux.

## à Amboise

**AUBERGE DU MAIL.** — Quai Mail. Jardin. Spécialités de Touraine. Vins des meilleurs crus. Demander le Montlouis 1921. Unique!

## à Genève

**GRILL ROOM du GRAND HOTEL METROPOLE ET NATIONAL.** — Grand Quai. Cuisine renommée. Vins de choix. Prix modérés.

**RESTAURANT DU CARLTON PARK HOTEL.** — Récentement ouvert en pleine campagne. Repas et vins de tout premier ordre. Situation unique.

## à Berne

**BUFFET DE LA GARE.** — Salle à manger à part. Cuisine renommée. Rendez-vous des hommes politiques.

**CAFÉ VIENNOIS, RINNER'S WIENER CAFE,** Schuplatzgasse 33, près de la gare. — Cuisine et cave renommées. Bière de Munich. 200 journaux, 7 billards. Rendez-vous des Suisses à l'étranger.

Et, Messieurs, le rôle que vous remplissez est particulièrement utile : vous êtes ici en éclaireurs, vous êtes ici à l'avant-poste et nous vous remercions bien chaleureusement de tout ce que vous faites pour maintenir la bonne renommée, pour maintenir le *standing* que les Suisses ont eus de tout temps en France.

Nous savons que vous ferez tout ce que vous

pourrez, tout ce qui dépendra de vous, pour maintenir cette position-là. Nous vous remercions de tout ce que vous avez fait jusqu'à présent. En terminant, je lève mon verre et je bois à la prospérité de la Chambre de Commerce Suisse en France, et de son Président, ainsi que de son secrétariat.

## Discours de M. Georges Bonnefous

*Ministre du Commerce*

Monsieur le ministre,  
Monsieur le président,  
Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que j'ai répondu à l'invitation qui m'a été adressée d'assister à votre banquet; et c'est avec plus de décision encore que je me suis réjoui d'être venu m'asseoir à votre table, quand j'ai appris, ce que j'ignorais tout à l'heure, que votre banquet n'était pas annuel.

J'avais trouvé, en effet, dans les documents qui m'avaient été remis, le dernier discours du ministre du Commerce français à votre banquet, et j'avais remarqué qu'il datait de 1925. Je me suis demandé si l'on avait oublié de me remettre les discours précédant l'année 1929 et suivant celui de l'année 1925, lorsque votre Président a bien voulu me dire que votre banquet était presque un banquet comme celui des lustres romains, un banquet tous les quatre ans. Dans ces conditions, je ne me serais pas pardonné de ne pas venir m'asseoir à votre table, car vous savez, étant donné les usages français, que je ne m'y assierai pas deux fois.

Je suis donc heureux d'avoir pu venir vous témoigner la sympathie du gouvernement français.

Nous avons, entre Suisses et Français, des rapports séculaires: notre histoire de France est pleine de souvenirs suisses, et notre histoire présente est heureusement pleine de souvenirs de rapprochements économiques.

Tout à l'heure, on vous a parlé de statistiques. Je sais bien qu'un de mes éminents amis, qui appartenait jadis au Parlement, M. Edouard Aynard, disait un jour devant moi: « La statistique, c'est l'art de faire préciser ce qu'on ignore ».

Je ne suis pas tout à fait de cet avis, et je ne me permettrai pas de prendre cette opinion à mon compte, devant les directeurs du Ministère du Commerce qui sont ici.

Je tiens au contraire à souligner et à signaler, — ai-je besoin de le signaler, il suffirait que je souligne — que les conventions commerciales récentes entre la France et la Suisse, commentent à donner d'excellents résultats.

Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Président, des statistiques des deux premiers mois de 1929; excusez-moi si je ne vous apporte que celles de 1928; mais les services officiels sont toujours un peu plus lents que les services commerciaux.

Donc, en 1928, notre mouvement d'échange a été de 491 millions, argent suisse, d'achats de Suisse en France, et pour 156 millions d'achats de France en Suisse. Si nous comparons ces chiffres à ceux de 1927, nous nous apercevons qu'il y a eu un mouvement accru des échanges, puisque en 1927 la Suisse avait acheté en France pour 474 millions de francs suisses et que la France avait acheté à la Suisse pour 135 millions de francs suisses. Il y a donc une progression, et nous espérons que cette progression continuera de plus en plus.

Les conventions commerciales, qui pourront peut-être se préciser et se compléter dans quelque temps nous apporteront des résultats encore meilleurs: c'est le souhait le plus ardent que je forme.

M. le Ministre de Suisse en France, le si aimable M. Dunant, vous disait tout à l'heure qu'il y a encore quelques questions à régler, entr'autres une qui se trouve pendante devant le Sénat. Je me garderai bien de faire ici une allusion, qui mettez-moi de vous dire, le Sénat est une assemblée quelconque; mais enfin, M. le Ministre, permettez-moi de vous dire, le Sénat est une assemblée de réflexion; elle est moins « spontanée »

Lait concentré sucré  
& Farine Lactée




# NESTLÉ

" les aliments qui donnent de bonnes joues "

GRATUITEMENT, ÉCHANTILLON LAIT OU FARINE & BROCHURE "ALIMENTATION & SOINS DES ENFANTS" (D'VIDAL)

NESTLÉ 6, Avenue Portalis  
PARIS (VIII<sup>e</sup>)

## RACCORDS EN FONTE MALLÉABLE

+GF+  +GF+

LEUR QUALITÉ ASSURE DES ÉCONOMIES CERTAINES

OUTILLAGE PERFECTIONNÉ

Sté A<sup>me</sup> pour la Vente des  
**RACCORDS SUISSES**  
PARIS

ROBINETTERIE DE CHAUFFAGE



26, RUE DU CHEMIN VERT



que la Chambre; et elle met plus de temps à résoudre les questions, que la Chambre qui tranche quelquefois d'une manière un peu rapide.

En tout cas, Messieurs, soyez assurés que le Ministre du Commerce fera tous ses efforts pour vous donner satisfaction dans le sens que vous avez indiqué.

Nous pensons que c'est par ce mouvement économique que les peuples, à l'heure actuelle, au lendemain de la crise terrible, qui n'a pas seulement pesé sur ceux qui y étaient mêlés, mais aussi sur tous les autres, arriveront à des progrès essentiels. Nous saluons comme vous, Messieurs, l'assemblée pacificatrice de la Société des Nations, dont le siège est à Genève. Nous estimons qu'il faut multiplier entre les peuples les échanges

commerciaux, qui deviendront, par la force des choses, des échanges amicaux.

Et, laissez-moi vous le dire, en ce qui me concerne, je ne m'assieds jamais sans un grand plaisir au milieu de nos amis Suisses. J'ai connu beaucoup d'entre eux; et je parlais tout à l'heure avec M. le Président de ceux qui ont été nos amis communs.

Je salue dans votre pays celui qui a donné à l'Europe l'exemple de la république, un pays dont on peut dire (et c'est cette santé que je porte en portant celle de M. votre Président Courvoisier, et de M. le Ministre Dunant) qu'il est le conseiller de la liberté, le véritable éducateur de la démocratie.

## Assurances sociales

*La loi française sur les Assurances sociales fait beaucoup parler d'elle. Votée par le Parlement français le 5 avril 1928, elle doit entrer en vigueur le 5 février 1930, mais il est possible qu'elle soit d'ici là modifiée sur certains points.*

*En attendant, la Société Suisse de Secours mutuels, 8, Cour des Petites-Ecuries, à Paris, a préparé un résumé des principales dispositions de cette loi en nous demandant de communiquer ce résumé à nos lecteurs. Nous accédons bien volontiers à sa demande.*

### ASSUJETTIS

Y seront obligatoirement assujettis tous les salariés des deux sexes, dont la rémunération annuelle totale ne dépasse pas 15.000 francs pour les célibataires ou couples sans enfants, 18.000 francs pour les ménages avec un enfant, 20.000 francs pour les ménages avec 2 enfants.

### RISQUES COUVERTS

*Maladie* : Versement du demi-salaire et remboursement de 80 à 85 % des frais médicaux et pharmaceutiques, frais d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale, aussi bien pour l'assuré lui-même que pour son conjoint et ses enfants non salariés de moins de 15 ans.

*Décès* : Versement aux ayants droit d'un ca-

fixée environ au 40 % du salaire annuel.

*Invalidité, vieillesse* : Versement d'une pension fixée environ au 40 % du salaire annuel.

Prestations diverses en cas de *maternité*.

### RESSOURCES DE LA CAISSE D'ASSURANCE

Retenue de 5 % sur le salaire de l'assuré;  
Versement patronal d'égale importance.

### FONCTIONNEMENT

Un règlement d'administration publique fixera ultérieurement les modalités de fonctionnement des assurances sociales. Une chose est d'ores et déjà acquise, l'assuré pourra se faire soigner par le médecin de son choix et prendre ses médicaments chez tel pharmacien qu'il lui plaira.

### ADMINISTRATION

Dans chaque département, il y aura une *Caisse Départementale*, de celle-ci dépendront des *Caisses Primaires* en nombre illimité. Ces Caisses primaires seront, en somme, les Sociétés de mutualité, les Sociétés de secours mutuels existantes ou qui pourront se créer en prévision de la loi. De grandes entreprises employant un nombreux personnel constitueront une Caisse primaire qui servira d'intermédiaire entre l'assuré et la Caisse départementale.